

# Plein succès pour la conférence internationale tenue à Paris ce 19 avril 2016



Vue générale de la tribune

A la veille de la réunion du Conseil de sécurité, qui chaque année en avril, tient une session consacrée au Sahara occidental et au renouvellement du mandat de la Mission de paix, la MINURSO, il était important qu'une conférence se tienne à l'Assemblée nationale. Pour une nouvelle fois redire et faire savoir l'urgence de l'application du droit et de la justice pour le peuple sahraoui. Le bureau et le CA de l'AARASD se sont donc « mobilisés » pour réussir ce pari : réunir dans la Salle Victor Hugo, plus de 300 personnes autour de spécialistes, juristes, avocats, parlementaires. Monsieur Patrick Mennucci, Président du Groupe d'Amitié France -Algérie nous a largement ouvert les portes de l'Assemblée en invitant cette conférence. A noter la forte présence des parlementaires algériens, membres pour la majorité d'entre eux du groupe d'amitié Algérie - France. Nous souhaitons que l'engagement de ces deux groupes d'amitié fasse progresser l'intérêt pour le sujet à l'Assemblée, déjà au cœur du travail du Groupe d'Etude parlementaire « Sahara occidental ».



Salle Victor Hugo

## Le règlement du conflit du Sahara occidental, une question de droit international. Aux côtés de l'ONU, quel rôle pour l'Europe ?

Au sujet proposé par cette conférence, plusieurs juristes et avocat ont répondu. Vous avez sans doute reçu pendant

l'été, par newsletter, chacune de leurs interventions.

Vincent CHAPAUX, universitaire à Bruxelles : « C'est de cette tension entre le droit applicable, d'une part et le droit tel qu'il est réellement appliqué, de l'autre, dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui ».

Gianfranco FATTORINI, Représentant de l'association américaine de juristes auprès de l'ONU, « L'application du droit international dans les différentes instances de l'ONU, le rôle de la France au Conseil de sécurité ».

Maître Gilles DEVERS, avocat au barreau de Lyon, « L'Union européenne et sa justice à l'épreuve du respect du droit international ».



Amb Ajay Kumar Bramdeo (UA) Patrick Mennucci, député, Gianfranco Fattorini, consultant

## Aux côtés des juristes, la parole aux diplomates et aux parlementaires

Oubi BOUCHRAYA, Représentant du Front Polisario en France : « De notre point de vue, la crise actuelle devrait enfin amener l'ONU à adopter une autre approche que celle de ne pas fâcher le Maroc pour épargner à la région une escalade et le retour à un conflit armé./... Le Maroc a toujours parié sur le temps et l'affaiblissement du Polisario, mais face aux succès de ce dernier, auprès de l'Union africaine ou de la Cour de justice européenne, le Maroc veut retourner la situation à son avantage. /... Je voudrais aussi souligner combien le soutien de la France nourrit l'intransigeance et l'arrogance marocaine. /... Mais la France ne peut que se grandir en étant associée à la solution plutôt qu'au problème. »

Patrick MENNUCCI, député, Président du groupe d'amitié France -Algérie : « C'est en tant que Président du groupe



Hervé Féron, député, Gilles Devers, avocat, Oubi Bouchraya



Présence de Pierre Richard aux côtés de Jean Lamore

d'amitié, que je me suis rendu pour la première fois en septembre 2014, dans les camps de réfugiés sahraouis avec mon homologue, Monsieur Belkacem BELLABES. /... Aussi je salue l'existence de ce peuple et de cette nation dont je reconnais et défends le droit à l'autodétermination pour la terre qui est la leur./... Il est important de traiter avec précaution des relations entre la République française et les Sahraouis./... De mon côté j'ai tenté de faire progresser la compréhension du sujet au plus haut niveau, étant entendu que le contexte géopolitique compliqué nous impose de mieux faire connaître à l'opinion française le contexte historique de la lutte du peuple sahraoui, voilà qui explique mon engagement à inviter cette conférence. »

Belkacem BELLABES, député à l'APN (Algérie) et Président du groupe d'amitié Algérie-France. « Je rappelle que la diplomatie parlementaire a toujours favorisé et soutenu le dialogue franc et direct entre les deux belligérants./... Nous avons travaillé avec M.Mennucci, la main dans la main pour essayer de faire avancer, de déplacer les lignes concernant ce problème. Ce que je souhaiterais, c'est que nos deux gouvernements travaillent ensemble sur cette question pour essayer de trouver une solution juste pour l'autodétermination du peuple sahraoui ».

## Supplément Sahara info Septembre 2016

Rédaction : Régine Villemont, Nicole Gasnier

Photos : Régine Pelau, Claude Mangin, Guy Pelau

Mise en page : Mélyny Fourmy

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis : Association des Amis de la RASD/France

bur.aarasd@wanadoo.fr

Sites :  
www.sahara-occidental.com  
www.sahara-info.org  
www.ecrirepourlesliberer.com

# Sahara Info Hors série

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

## Le Maroc veut en finir avec le peuple sahraoui...

L'année 2015 a été rude pour le Maroc ! En Afrique, les présents aux sommets de l'Union africaine, n'ont jamais négligé le sujet, autodétermination pour les Sahraouis, en Europe la Cour de justice met en cause la légalité de l'accord agricole UE-Maroc, la Suède manque de peu la reconnaissance de la RASD et à l'ONU la tranquille assurance de Christopher Ross à tenter à tout prix de faire respecter le droit etc Aussi dès Mars 2016, la monarchie marocaine a recherché l'affrontement avec les Nations unies et leur Secrétaire général en s'employant à empêcher toute tentative onusienne visant à redonner espoir à une possible négociation et à un règlement politique respectueux du droit de la décolonisation. L'expulsion du personnel civil de la Mission de paix, la MINURSO, a été l'ultime réponse du Maroc à la Communauté internationale : défaire par morceaux une mission de paix inutile et signifier à nouveau très concrètement son refus du référendum d'autodétermination.

18 juillet, les manœuvres marocaines au sein de l'Union Africaine, ont tenté de faire perdre à la RASD un de ses plus importants acquis au niveau international, la reconnaissance de son Etat dans une organisation régionale. Au sommet de Kigali, la diplomatie marocaine a manqué de réussir l'expulsion de la RASD à quelques voix près d'Etats africains, sensibles aux charmes du Makhzen. L'arrivée de Mohamed VI était annoncée, avec la certitude de réussir la manœuvre ! Echec, La RASD est toujours membre de l'Union.

Depuis le 16 août, c'est à nouveau du très sérieux ! Il ne s'agit plus seulement de personnel civil, il s'agit d'une rupture du cessez-le-feu par le Maroc. En effet, au prétexte d'une opération anti-contrebande à la frontière mauritanienne, dans la zone dite tampon entre Maroc et territoires libérés du Sahara occidental, site de Alguerga-



Pour la première fois les militants et anciens disparus du Sahara occupé se retrouvent parmi les leurs, dans la République sahraouie en exil.

## Apaisement qui entretient l'arrogance et conduit à l'escalade !

La rigueur et le strict respect des résolutions ne sont-ils pas des moyens plus appropriés pour faire comprendre les bonnes règles à un Etat qui depuis 40 ans refuse de se conformer au droit international ?

Le Maroc va accueillir dans quelques semaines la conférence mondiale sur le climat, la COP 22. Volonté de s'imposer à la Communauté internationale et en même temps de faire définitivement oublier « le rapt du Sahara occidental » ? La bonne perspective ne serait-elle pas de s'inscrire dans le respect des règles en acceptant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Comment en effet envisager d'œuvrer au respect des engagements concernant le climat, si le pays qui accueille ne respecte pas le droit des peuples ?

Régine Villemont, le 8 septembre 2016

rat, l'armée marocaine s'est largement déployée, sans avertir la MINURSO. L'armée sahraouie a de suite réagi, les positions respectives sont ce 8 septembre, très proches, à peine 120 m les séparent. Situation très préoccupante alors que le cessez-le-feu entre Maroc et RASD date de 25 ans ! L'ONU comme l'UA s'inquiètent d'une reprise des hostilités et de ses graves conséquences pour la région. Cette menace très réelle ne devrait-elle pas inviter les membres du Conseil de sécurité, et tout particulièrement notre pays, à envisager autrement leurs rapports avec la monarchie marocaine ? Par exemple, en avril, la représentation française au Conseil invitait ses membres à « rechercher tous les moyens d'apaisement des difficultés entre le Maroc et le Secrétaire général. »

## Brèves

» Le Président Mohamed Abdelaziz, nous a quittés ce 31 mai 2016. C'était un homme de bien et de paix qui a mené pendant près de 40 ans avec détermination la lutte pour l'indépendance du peuple sahraoui et a présidé la république sahraouie avec sagesse et humanité.

Un congrès extraordinaire du Front Polisario s'est tenu le 9 juillet au cours duquel, Brahim Ghali a été élu Secrétaire général du Polisario et Président de la RASD.

Nous lui présentons nos sincères félicitations.

**Cour de justice de l'Union européenne.** Ce 19 juillet, le Conseil et la Commission, soutenus par plusieurs pays dont la France, ont fait appel devant la Cour de Justice de l'annulation de l'accord agricole UE-Maroc prononcée le 10 décembre 2015 par le Tribunal de justice européen à Luxembourg. L'annulation repose sur le fait que l'accord s'applique indûment au Sahara occidental, alors que le Maroc n'y est pas souverain et n'y exerce aucun mandat international reconnu. Ce 13 septembre, l'avocat général a donné ses conclusions devant la Cour, réaffirmant fortement que « le Sahara occidental ne fait pas partie du territoire du Maroc et, dans ces conditions, ni l'accord d'association UE-Maroc, ni l'accord de libéralisation [l'accord « agricole »] ne lui sont applicables ». Voici pour les principes de droit. Toutefois, il laisse entendre que ces accords ne sont pas, dans les faits, appliqués au Sahara occidental. Ce que conteste le Front Polisario, mais aussi la Coordination espagnole des agriculteurs et des éleveurs (COAG), mais aussi l'eurodéputé vert José Bové, « rapporteur » de l'accord agricole UE-Maroc devant le Parlement européen en 2012 : les preuves de la présence de l'UE au Sahara occidental sont nombreuses. C'est sur ce point de l'application dans les faits des accords au Sahara – et donc de leur nullité – que tout va se jouer ; la décision finale de la Cour doit intervenir dans les deux mois.

Au passage, contrairement aux souhaits du Maroc et de ses amis, l'avocat général a reconnu la capacité du Front Polisario à ester en justice devant les juridictions de l'Union.

**Genève 21 septembre :** remise de la pétition en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui auprès de l'ONU.

**7-8 novembre, Marrakech COP 22 :** C'est une belle occasion pour le Maroc de se montrer au Sahara occidental ! Une des 4 PrécOP, organisées en juillet se tenait à El Aïoun ! Le maire de Gonfreville l'Orcher, dont la commune est jumelée avec une daïra sahraouie des camps de réfugiés a décidé de réagir, il s'est adressé longuement à tous les chefs d'Etat, pour les alerter sur une situation très paradoxale : un grand événement international qui se tient dans un pays qui bafoue depuis 40 ans le droit des peuples ! Le droit des peuples comme le respect de l'environnement ne font-ils pas partie des mêmes exigences d'une humanité qui demande à être respectée ?

# Engagement et convictions capables de briser les barreaux d'une prison : la justice doit être rendue !

Naâma Asfari



**Depuis 2013 et le jugement inique du tribunal militaire de Rabat, condamnant à de très lourdes peines (de 20 ans à perpétuité) 23 des 25 accusés sahraouis du groupe dit de Gdeim Izik, tous militants du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, nous n'avons cessé aux côtés de Claude Mangin-Asfari, des associations droits de l'homme, des avocats, et avec notre site [www.ecrire-pourlesliberer.com](http://www.ecrire-pourlesliberer.com), d'alerter, de mobiliser pour qu'ils soient libérés. Conférence en 2013 au Sénat, supplément au Sahara info 166/167, régulières newsletters, etc. L'engagement de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) : plaider massivement auprès de ses nombreux adhérents, processus juridique engagé par ses avocats devant le Comité contre la torture de l'ONU à Genève et devant la justice française, d'une part, et la grève de la faim menée pendant 37 jours en mars-avril derniers par 13 des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, d'autre part, représentent deux des moments forts de cette résistance à l'injustice.**

**Cet été 2016, leur actualité est à nouveau pressante, quels en sont les différents aspects ?**

## La justice marocaine de nouveau à la manoeuvre ?

Dès l'issue du procès et la connaissance du verdict, en février 2013, les avocats des prisonniers sahraouis ont formé des pourvois en cassation devant la Cour. Suivant le code de procédure pénale marocain, article 546, « la Cour de Cassation est tenue de statuer d'urgence et par priorité

sur les pourvois en cassation formés par les détenus dans un délai maximum de trois mois à la date de réception du dossier ».

Or, c'est seulement ce 27 juillet 2016, soit trois ans après, que la Cour a prononcé la cassation du jugement de février 2013. La Cour l'a fait semble-t-il en raison de l'incompétence reconnue de la juridiction militaire : elle a ordonné le renvoi devant une chambre civile, la chambre criminelle de la cour d'appel de Rabat, pour un nouveau procès. Mais sans publier jusqu'à maintenant les motivations de cette cassation, ni donner de date pour le nouveau procès, et surtout sans ordonner la libération des prisonniers.

Pourquoi cette annonce de la cassation ? Premier succès suite à la grève de la faim et à la présence du collectif d'avocats à Rabat en avril, de suite expulsés ? Signal à destination de la Communauté internationale et des institutions des Droits de l'homme de l'ONU, pour tenter de réduire l'impact des démarches engagées par l'ACAT auprès du Comité contre la torture ou de la justice française ?

## Avec l'ASVDH (Association sahraouie contre les graves violations des droits de l'homme) exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de ces 21 prisonniers

« L'ASVDH considère que cette tardive décision n'a d'autre explication que la confirmation de l'illégitimité et de l'illégalité de ce procès, contrairement aux dispositions des législations internationales qui garantissent aux détenus un procès équitable ».

La libération des prisonniers de Gdeim Izik s'impose à double titre : en raison du caractère inique (sans autre preuve que des aveux obtenus sous la torture) du procès de 2013, et étant donné la durée de leur détention « préventive » devenue véritablement arbitraire (41 mois depuis le jugement du tribunal militaire) !



Nous faisons campagne pour cette libération immédiate et inconditionnelle, en particulier à travers une pétition que vous trouverez dans notre newsletter.

La question de la légalité d'un nouveau procès devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Rabat, si jamais ce procès devait s'ouvrir, se posera ensuite. Car le Maroc, puissance occupante du territoire non autonome du Sahara occidental, ne saurait tenter de procès pour crime à des ressortissants de ce territoire ailleurs que devant un tribunal situé à l'intérieur de ce même territoire, à El Aïoun par exemple.

## La ville d'Ivry a honoré Naâma Asfari en le proclamant citoyen d'honneur !



**Naâma Asfari célébré citoyen d'honneur par M. le Maire d'Ivry en présence de Claude Mangin-Asfari**

Décision prise ce 19 mai 2016, en Conseil municipal, par une ville traditionnellement solidaire et messagère de la paix. Naâma a été résident d'Ivry, à partir de 2002, aux côtés de Claude, et y a milité pour l'autodétermination. La cérémonie d'hommage s'est tenue le 11 juin en présence de l'ensemble du Conseil et du maire de Jdéria, venu des camps sahraouis. Cérémonie très émouvante et symbolique ! La ville d'Ivry reçoit aussi chaque année une dizaine d'enfants pendant un mois, à l'instar de nombreuses villes françaises engagées pour certaines dans cet accueil depuis 1980.

Cette reconnaissance du prisonnier politique Naâma Asfari est aussi celle de tous ses compagnons de prison qui ont subi comme lui tortures et procès politique à charge.

Claude a porté le message de son mari : « Etre en prison c'est aussi participer à la lutte pour l'indépendance, merci à Ivry pour ce geste extraordinaire ».

Elle vient également de porter un nouveau message via un bel article dans le journal Libération paru le 29 août et de suite interdit au Maroc.

Article de Julie Brafman : [www.libération.fr/France/2016/08/29/le-combat-sans-frontières-pour-un-prisonnier-marocain\\_1475339](http://www.libération.fr/France/2016/08/29/le-combat-sans-frontières-pour-un-prisonnier-marocain_1475339)

## Ce 22 septembre 2016, au cinéma le Brady, présentation en avant-première du film *Dis-leur que j'existe*, film dédié à Naâma Asfari et à tous les prisonniers politiques sahraouis !

La réalisatrice, Manue Mosset, explique ce que ce film a représenté pour elle et son équipe.

« J'ai rencontré, il y a trois ans, des personnes qui m'ont parlé de la situation du Sahara occidental. Ils avaient vécu dans le campement de Gdeim Izik en octobre 2010. J'avais à ce moment-là entendu parler de ce territoire, mais j'étais loin de m'imaginer ce qu'il s'y passait réellement. En France, les médias s'intéressent rarement à ce conflit. Puis j'ai rencontré Claude Mangin qui m'a parlé de son mari en prison et de ses compagnons, de l'injustice dont ils sont victimes. Alors j'ai eu envie de donner une voix à ce peuple avec un film ! Le titre traduit bien cette volonté, *Dis-leur que j'existe*. Un peuple réprimé, des hommes en prison qui demandent à être entendus ! Pour démarrer le projet, nous avons lancé une campagne de crowdfunding, dont le succès a dépassé nos espérances. Asso-

ciations, citoyens, une belle mobilisation qui nous a permis de complètement financer le film, vu que nous n'avons pas réussi à convaincre les chaînes de télévision de l'acheter. L'équipe de réalisation s'est pleinement investie, en travaillant souvent bénévolement.

Il faut souligner que le tournage au Maroc et au Sahara occidental a été difficile. Équipes suivies par les autorités, pressions de toutes sortes et pour la dernière, expulsion après deux jours de présence à Rabat pour « atteinte à l'intégrité territoriale du royaume ».

Aujourd'hui, nous comptons sur le soutien des associations des droits de l'homme, sur celui des associations de solidarité avec le peuple sahraoui, pour bien diffuser le film. Nous sommes également en contact avec des cinémas indépendants et des festivals. »

Le film en quelques mots : ce documentaire de 59 mn traite de la situation du Sahara occidental à travers de l'histoire de Naâma, juriste et militant pour l'autodétermination, et de sa femme Claude, impliquée depuis longtemps dans cette lutte.

Construit autour des démarches de Claude pour que justice lui soit rendue, le film se nourrit des témoignages des proches et des personnes qui ont assisté au procès. Mais le film réussit à le faire vivre grâce à l'animation et à la performance d'un comédien qui interprète les textes transmis par Naâma de sa prison.

Pour diffuser ce film : vous souhaitez organiser une projection, obtenir des informations sur les droits de diffusion, proposer un partenariat : de suite contactez : [disleurquejexiste.lefilm@gmail.com](mailto:disleurquejexiste.lefilm@gmail.com)

